

AVIS D'APPEL A CANDIDATURES

Pour la mise en place de 12 équipes spécialisées de prévention et de réadaptation à domicile (ESPRAD)

Autorité compétente :

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France
Direction de l'Offre Médico-Sociale
556 Avenue Willy Brandt
59777 EURALILLE

Pour toute question :

Les candidats pourront demander des précisions complémentaires sur l'appel à candidatures par messagerie aux adresses suivantes :

liana.iacob@ars.sante.fr ; marguerite-marie.defebvre@ars.sante.fr

Clôture de l'appel à candidatures : Mercredi 20 novembre 2019 minuit

1. Objet de l'appel à candidatures :

L'agence régionale de santé Hauts-de-France lance un appel à candidatures pour la mise en place de 12 équipes spécialisées de prévention et de réadaptation à domicile (ESPRAD) destinées aux personnes adultes atteintes de sclérose en plaques, de maladie de Parkinson ou maladies apparentées et aux personnes à haut risque de chute âgées de 60 ans et plus, sur les territoires fixés par l'ARS figurant dans l'annexe 2 du cahier des charges.

2. Pré-requis :

Peuvent répondre à cet appel à candidatures les services de soins infirmiers à domicile ou les SPASAD regroupant les critères suivants :

- Disposer d'une capacité d'au moins 60 places ou regroupé dans le cadre des formules de coopérations visées à l'article L312-7 du code de l'action sociale et des familles ou à l'article L6133-1 du code de santé publique,
- Autorisés avec des places à la fois pour personnes âgées et pour personnes en situation de handicap,

3. Territoires :

L'appel à candidature est lancé sur l'ensemble de la région des Hauts-de-France.

4. Cahier des charges :

Le cahier des charges de l'appel à candidatures est annexé au présent avis et sera téléchargeable sur le site de l'Agence Régionale de Santé à l'adresse : <https://www.hauts-de-france.ars.sante.fr>

5. Calendrier :

- date butoir de dépôt des dossiers de candidatures à l'ARS : **20 novembre 2019 minuit**
- date butoir de notification de la décision: **31 janvier 2020**
- date de mise en œuvre du projet : **6 mois à compter de la notification de la décision**

6. Pièces justificatives exigibles et modalités de dépôt de candidature et de sélection :

I. Pièces justificatives exigibles :

Pour toute candidature, le modèle de dossier de candidature joint est à renseigner. Il pourra être complété de toute information ou document permettant de décrire de manière exhaustive le projet en réponse aux besoins identifiés dans le cahier des charges.

II. Modalités de dépôt de candidature et de sélection

Les dossiers de candidature seront adressés en **1 exemplaire** accompagné d'une clé USB comprenant l'ensemble des éléments sous format PDF en **recommandé avec accusé de réception** à l'adresse suivante :

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France
Direction de l'Offre Médico-Sociale
Sous-direction Planification Programmation Autorisation
AAC ESPRAD
556 Avenue Willy Brandt
59777 EURALILLE

Les dossiers parvenus après la date limite de dépôt ne seront pas recevables.

Un comité de sélection interne à l'ARS Hauts de France procédera à l'examen des dossiers et sélectionnera les projets au regard de leur qualité, de leur opérationnalité et de leur coût.

Une décision du directeur général de l'agence régionale de santé portant autorisation ou refus d'accompagnement sera notifiée individuellement aux candidats.

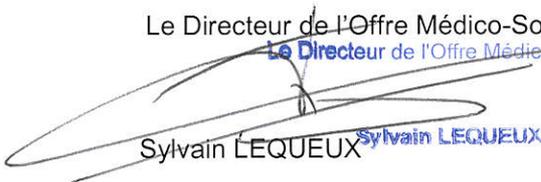
7. Publication et modalités de consultation du présent avis :

L'avis d'appel à candidatures sera publié sur le site internet de l'ARS Hauts-de-France à l'adresse :

<https://www.hauts-de-france.ars.sante.fr/>

A Lille, le 20 SEP. 2019

Le Directeur de l'Offre Médico-Sociale,
~~Le Directeur de l'Offre Médico-Sociale~~


Sylvain LEQUEUX ~~Sylvain LEQUEUX~~